



Permis B

Que peut-on conduire avec le permis B ?

- Avec le permis B seul, vous pourrez conduire les véhicules automobiles dont le PTAC est inférieur ou égal à 3.5 tonnes, de 8 passagers maximum (conducteur non compris), le PTAC étant le poids total en charge du véhicule, c'est-à-dire le poids maximal autorisé, ou encore le poids du véhicule et de ce qu'il transporte (personnes, marchandises, etc.).
- Sachez que la plupart des camping-cars ont un PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes et peuvent donc se conduire avec un simple permis B.
- Vous pourrez également atteler à votre véhicule une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 750 kg.
- Pour les remorques et caravanes de plus de 750 kg, le permis B suffit toujours sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) ne dépasse pas 3 500 kg.
- Le permis B permet également de conduire un véhicule agricole ou forestier dont la vitesse ne dépasse pas 40 km/h.

Quelles sont les conditions d'accès au permis B en formation traditionnelle ?

- 15 ans minimum à l'inscription
- 17 ans minimum au passage de l'examen
- Avoir obtenu l'ASSR 2 ou l'ASR si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988 et que c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez
- Le code depuis moins de 5 ans au passage de l'examen
- 20 heures de leçons de conduite minimum au passage de l'examen